

Le 15 janvier 2014

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 15 janvier 2014 à 13 h 30 sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	844	1	François Parent Maire suppléant	Présent
Laurierville	1 433	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 672	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	712	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 727	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 102	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	512	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	686	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 802	5	Jean-Noël Bergeron	Présent
Ville de Princeville	5 892	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	470	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

M. François Parent, maire suppléant de la municipalité d'Inverness, est assermenté et signe son serment d'office.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
 - 1.2 Assermentation
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour

Le 15 janvier 2014

- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 27 novembre 2013
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Avenant à l'entente de gestion intervenue le 31 mars 2011 entre la MRC et le MAMROT – Autorisation de signature
 - 6.2 Parc régional des Grandes-Coulées
 - 6.2.1 Adoption du document concernant la vision de la MRC pour l'aménagement et le développement du secteur de la Grande tourbière de Villeroy
 - 6.2.2 Adoption du bilan des réalisations 2011-2013
 - 6.3 Autorisation à la Ville de Princeville pour l'aménagement d'une partie du Parc linéaire des Bois-Francis
 - 6.4 Adoption de la Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents de la MRC de L'Érable
 - 6.5 Signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
 - 6.6 Embauche de pompiers
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Cours d'eau Petite rivière du Chêne et ses branches – Acte de répartition
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la Ville de Princeville (Règl. n° 2013-240)
 - 7.3 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Laurierville (Règl. n° 2013-07)
 - 7.3 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Laurierville (Règl. n° 2013-08)
 - 7.4 Demande d'exclusion de la zone agricole de la municipalité de Lyster
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Panthéon de la performance 2014 - Prix « Pierre-Roux » - Participation financière
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Mandat de gérance du service d'évaluation

Le 15 janvier 2014

10.2 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'une firme d'évaluation

11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

A.R.-01-14-12425

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en ajoutant au varia les points suivants :

A.R.-01-14-12426

- mandat de gérance du service d'évaluation
- autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'une firme d'évaluation

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 27 novembre 2013 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-01-14-12427

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :

Avenant à l'entente de

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet, M. Sylvain Labrecque, à signer l'avenant à l'entente de gestion intervenue entre la MRC et le MAMROT, le 31 mars 2011.

gestion inter-

venue entre

la MRC et le

MAMROT –

Autorisation

de signature

A.R.-01-14-12428

ADOPTÉ

Le 15 janvier 2014

Parc régional des
Grandes-Coulées -
Adoption du
document

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le document concernant la vision de la MRC pour l'aménagement et le développement du secteur de la Grande tourbière de Villeroy du Parc régional des Grandes-Coulées.

concernant la
vision de la
MRC pour
l'aménagement et
le développement
du secteur de la
Grande tourbière
de Villeroy
A.R.-01-14-12429

ADOPTÉ

Adoption du
bilan des
réalisations
2011-2013
A.R.-01-14-12430

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le bilan des réalisations 2011-2013 du Parc régional des Grandes-Coulées.

A.R.-01-14-12430

ADOPTÉ

Autorisation à la
Ville de Princeville
pour l'aménage-
ment d'une

ATTENDU l'intention de la Ville de Princeville de compléter l'aménagement d'une partie du Parc linéaire située sur son territoire, notamment par l'implantation de lampadaires permettant de sécuriser l'endroit;

partie du Parc

linéaire des
Bois-Francs

A.R.-01-14-12431

ATTENDU QUE les travaux envisagés visent un terrain pour lequel la MRC agit à titre de propriétaire en vertu d'un bail à long terme avec le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la MRC, les municipalités de son territoire et la Corporation du Parc linéaire des Bois-Francs collaborent ensemble pour aménager l'emprise du Parc linéaire en voie cyclable et en parc urbain de façon à permettre la pratique du vélo, de la marche, de la détente et du patin dans un contexte agréable, attrayant et sécuritaire;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'installation de 36 luminaires sur 1,1 km de la piste cyclable du Parc linéaire des Bois-Francs entre les rues Mgr Poirier et Carignan;

Le 15 janvier 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable autorise la Ville de Princeville de poursuivre l'aménagement d'une partie du Parc linéaire située sur son territoire par le biais notamment de l'implantation de lampadaires tels que précisé dans la planification de la Ville;

QUE l'entretien et/ou la réparation des infrastructures implantées par la ville soient à la charge de cette dernière.

ADOPTÉ

Adoption de
la politique
d'accueil et
d'intégration
des nouveaux
résidents de la
MRC de L'Érable
A.R.-01-14-12432

ATTENDU les enjeux démographiques actuels qui touchent la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE l'accueil et l'intégration des nouveaux résidents du territoire favorisent leur rétention ;

ATTENDU la nécessité de doter le territoire d'un cadre de référence en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents de la MRC ;

ATTENDU les orientations communes de plusieurs organismes du milieu quant à l'accueil, l'établissement et le maintien des nouveaux résidents en région ;

ATTENDU l'importance des retombées sociales et économiques de l'arrivée de nouveaux résidents sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil adopte la Politique d'accueil et d'intégration des nouveaux résidents de la MRC de L'Érable ;

QU'au moins un responsable par municipalité soit désigné responsable de l'accueil des nouveaux résidents.

ADOPTÉ

Le 15 janvier 2014

Signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
A.R.-01-14-12433

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

ADOPTÉ

Embauche de pompiers
A.R.-01-14-12434

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder aux embauches suivantes :

Apprenti-pompier I :

Alexandre Bilodeau :	Caserne 58
Kéven Ouellet :	Caserne 58
Guillaume Drolet :	Caserne 65
Sébastien Dubois :	Caserne 13
Dany Giguère :	Caserne 72

Apprenti-pompier III :

Keven Tanguay :	Caserne 13
-----------------	------------

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Aménagement : Cours d'eau Petite rivière du Chêne et ses branches – Acte de répartition
A.R.-01-14-12435

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :

1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 428,66 \$;

1.1 Acte de répartition et montant à payer par la Municipalité de Villeroy à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Le 15 janvier 2014

Réglementation
d'urbanisme
de la Ville
de Princeville

ATTENDU QUE la ville de Princeville a adopté le 2 octobre 2013 le règlement d'urbanisme no 2013-240, lequel modifie le règlement de zonage no 432-89 de l'ex ville de Princeville, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

A.R.-01-14-12436

ATTENDU QUE ledit règlement de la ville vise à poursuivre le développement dans le secteur du Golf Lafontaine ;

ATTENDU QUE la MRC doit se prononcer sur ce règlement quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;

ATTENDU QUE les membres du présent conseil ont pris connaissance du rapport no 2014-PRI-2013-240 fourni par Carl Plante, responsable de l'aménagement à la MRC, relativement à ladite conformité;

ATTENDU QUE les volets du règlement qui visent les espaces publics, les infrastructures et les services éducationnels sont conformes au schéma puisqu'ils sont permis partout à l'intérieur des périmètres urbains des municipalités ;

ATTENDU QUE le volet « développement résidentiel » du règlement ne contrevient pas au contenu du schéma puisque le projet vise la conversion d'un usage (golf) en un autre et qu'en conséquence le projet ne vise pas l'aménagement de nouveaux espaces vacants à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve le règlement no 2013-240 qui concerne la poursuite du développement dans le secteur de l'actuel Golf Lafontaine et le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Le 15 janvier 2014

Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
de Laurierville
A.R.-01-14-12437

ATTENDU QUE municipalité de Laurierville a adopté le 2 décembre 2013 le règlement d'urbanisme no 2013-07, lequel modifie le règlement de zonage no 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ledit règlement de la municipalité vise à accroître la superficie d'une zone commerciale-industrielle en bordure de la route 116 à même une zone à des fins résidentielles ;

ATTENDU QUE la MRC doit se prononcer sur ce règlement quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;

ATTENDU QUE les membres du présent conseil ont pris connaissance du rapport no 2014-LAU-2013-07 fourni par Carl Plante, responsable de l'aménagement à la MRC, relativement à ladite conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve les dispositions du règlement no 2013-07 et le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
de Laurierville
A.R.-01-14-12438

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville a adopté le 2 décembre 2013 le règlement d'urbanisme no 2013-08, lequel modifie le règlement no 210 sur le plan d'urbanisme de l'ex municipalité du village de Laurierville, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Le 15 janvier 2014

ATTENDU QUE ledit règlement de la municipalité vise à accroître la superficie d'une affectation commerciale-industrielle en bordure de la route 116 à même une affectation vouant des usages à des fins résidentielles ;

ATTENDU QUE la MRC doit se prononcer sur ce règlement quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;

ATTENDU QUE les membres du présent conseil ont pris connaissance du rapport no 2014-LAU-2013-08 fourni par Carl Plante, responsable de l'aménagement à la MRC, relativement à ladite conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve les dispositions du règlement no 2013-08 et le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Demande
d'exclusion de
la municipalité
de Lyster
A.R.-01-14-12439

ATTENDU QUE la municipalité de Lyster a transmis à la MRC de L'Érable, le 25 septembre 2013, une demande d'exclusion de la zone agricole signée le 23 septembre de la même année, et produite par Me Catherine Rodrigue, notaire, mandataire au dossier ;

ATTENDU QUE ladite demande d'exclusion vise deux entités foncières, respectivement d'une superficie approximative de 0,453 ha et de 0,013 ha, la première étant cultivée, et lesquelles parcelles sont situées à la limite nord du périmètre urbain de la municipalité de Lyster, dans le secteur de l'ex village de Sainte-Anastasie ;

Le 15 janvier 2014

ATTENDU QUE l'objectif recherché par cette exclusion est l'agrandissement de la zone blanche afin de permettre l'agrandissement d'un emplacement commercial œuvrant dans la machinerie et la mécanique agricole ;

ATTENDU QU'en contrepartie de cette exclusion, la demande vise également un engagement à une aliénation d'une superficie approximative de 0,3 ha de la part du propriétaire du garage en faveur de l'actuel propriétaire agricole, le tout afin d'homogénéiser la configuration géométrique de l'entité agricole et faciliter les pratiques agricoles sur ce site, et ainsi remettre en agriculture ladite superficie de 0,3 ha ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit étudier cette demande d'exclusion en regard du contenu du nouveau Schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 6 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet d'une étude de conformité de la part de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement, lequel a produit un rapport soumis au présent conseil (rapport no 2014-LYS-2013-EXC-1) et que ce rapport souligne que la demande n'est pas conforme au contenu dudit schéma ;

ATTENDU QUE la demande a également été étudiée par la Commission d'aménagement de la MRC de L'Érable à sa rencontre du 13 janvier 2014, et que les conclusions de la Commission sont à l'effet que la demande n'est pas conforme au schéma mais qu'elle devrait être appuyée par le conseil, et qu'une modification du nouveau schéma devrait en conséquence être amorcée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité par le conseil :

QUE la MRC déclare non conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable la demande d'exclusion de la municipalité de Lyster, signée le 23 septembre 2013 et préparée par Me Catherine Rodrigue, notaire, mais qu'elle appuie néanmoins le projet vu les impacts positifs sur le milieu et les

Le 15 janvier 2014

impacts négatifs nuls, et également en se basant sur les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

QUE la MRC de L'Érable s'engage à modifier dans un court délai son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de tenir compte de toute éventuelle ordonnance d'exclusion sur la zone visée, le tout afin de la rendre conforme ;

QUE la MRC de L'Érable transmette la présente résolution à la municipalité de Lyster et/ou à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour qu'elle soit jointe au dossier.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à
Rapport des l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
déboursés
A.R.-01-14-12440

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13646	Gagné & Doyle Notaires (contrat immeuble)	665,00 \$
13647	Corp. de transport La Cadence (entente)	2 775,00
13648	9182-1710 QC inc. (travaux débardage)	1 149,75
13649	Martin Laflamme (café)	135,80
13650	Imprimerie Fillion enr. (enveloppes, cartons)	840,47
13651	Cain Lamarre Casgrain Wells (dossiers vente pour taxes, carrières)	517,39
13652	Buropro (four. de bureau)	481,59
13655	Buropro (four. de bureau)	996,97
13656	Corp. dév. écon. (CLD de Victoriaville) - (ici on recycle)	359,87
13657	Min. du Revenu du QC (ajustement)	194,68
13658	Paroisse de Plessisville (pacte rural)	43 643,36
13662	Yvan Dubois (déneigement entrée principale)	250,00
13663	Graphitek (carte)	38,17
13668	Boucherie Thibault (repas)	494,39
13669	L'Invernois (repas conseil nov.)	423,11
13673	Communications SRP inc. (service PAIR déc)	132,22
13674	Transport Martineau & Fils (transport de bois)	1 724,63
13675	Muni. Sainte-Sophie-d'Halifax (permis 2013)	4 645,00
13676	Muni. Inverness (permis 2013)	1 545,00
13677	Muni. St-Pierre-Baptiste (permis 2013)	2 020,00
13678	Muni Villeroy (permis 2013)	430,00
13679	Coop de Solidarité Agroalimentaire Érable –Arthabaska (FSTD)	30 000,00

Le 15 janvier 2014

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13680	M. Fernand Hémond (aide financière)	3 005,00
13682	Mégaburo (lecture compteur, four. de bureau)	625,98
13683	Distribution G.B. enr. (montage plaque)	137,40
13684	Publicité L'Érable en Or (vœux de Noël)	747,34
13685	Alimentation M.R. (lait)	70,67
13686	MRC Arthabaska (internet 2013)	6 028,88
13687	FQM (Dicom)	133,42
13688	CLDE (enseigne, réception, contribution)	167 705,78
13689	Chambre de Commerce et d'industrie B-F- Érable (diner causerie)	40,24
13690	Le Groupe A & A Trois-Rivières (rubans timbreuse)	164,38
13691	Corp. de transport La Cadence (entente)	13 007,62
13694	Ciments Taschereau inc. (déneigement 2013-2014 1 ^{er} vers.)	1 368,20
13695	Auger B.C. Sécurité inc. (inspection alarme)	1 135,90
13696	Pro-Nature Sports enr. (etui, divers)	332,64
13697	Évimbec ltée (gérance)	9 085,81
13699	BMR Nomelbro (divers)	143,49
13700	Musée du Bronze d'Inverness (bronzes)	2 414,48
13701	Sylvain Beaudoin (eau)	66,00
13703	Imprimerie Fillion enr. (enveloppes, cartons)	681,80
13706	Me Sylvain Beauregard (honoraires forêt)	613,68
13707	Transport Martineau & Fils (travaux)	191,14
13708	COOP IGA (divers)	92,05
13709	Médias Transcontinental (appel offres, avis)	907,86
13710	Vélo Québec Association (évaluation potentiel)	1 011,78
13711	Rembourrage Guy Fortier (matelas)	604,77
13712	André Gingras (entretien nov.)	1 078,93
13718	Buropro (four. de bureau)	56,69
13719	Pierre Guérard (déplacements CCA 2013)	29,70
13720	René Verville (déplacements CCA 2013)	46,80
13721	Jocelyne Beaumont (déplacements CCA 2013)	17,10
13722	M. René Turcotte (avis publics 2013)	20,00
13723	Mme Suzanne Savage (avis publics 2013)	20,00
13724	Mme Ginette Jasmin (avis publics 2013)	20,00
13725	Mme Sylvie Tardif (avis publics 2013)	20,00
13726	Mme Johanne Dubois (avis publics 2013)	25,00
13727	Mme Danielle Bédard (avis publics 2013)	20,00
13728	Mme Suzy Côté (avis publics 2013)	25,00
13729	M. Réjean Gingras (avis publics 2013)	15,00
13730	Mme Danielle Bergeron (avis publics 2013)	5,00
13731	Mme Claudette Gagné (avis publics 2013)	5,00
13732	Mme Sonia tardif (avis publics 2013)	15,00
13733	M. Rick Lavergne (avis publics 2013)	25,00
13734	Mme Angèle Germain (avis publics 2013)	<u>10,00</u>
	Total :	<u>305 232,93 \$</u>

Le 15 janvier 2014

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
532547-532640	Paies semaine du 17 nov. au 7 déc. 2013	67 554,64
532715-532797	Paies semaine du 8 au 28 déc. 2013	<u>56 250,63</u>
	Total :	<u>123 805,27 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		
<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-12-01	Gouv. prov. (DAS)	32 409,02
GWW-12-02	Gouv. féd. (DAS)	1 636,38
GWW-12-03	Gouv. féd. (DAS)	11 507,67
PWW-11-08	Bell Canada	863,37
PWW-11-09	Bell Mobilité -cellulaire	292,56
PWW-12-01	SSQ - assurance collective déc.	7 476,63
PWW-12-02	Pétroles Provencher (huile chauffage)	1 539,50
PWW-12-03	Hydro Qc	1 883,35
PWW-12-04	RREMQ	13 373,73
PWW-12-05	CARRA	387,58
PWW-12-06	Visa Desjardins - général	14,00
PWW-12-07	Bell Mobilité -cellulaire	289,08
PWW-12-08	Promutuel assurance	130,80
PWW-12-09	Promutuel assurance	24 319,81
PWW-12-10	Promutuel assurance	1 744,00
PWW-12-11	Promutuel assurance	4 188,59
VWW-12-01	Comité social	2 724,00
VAP-12-01	Remboursement règlement d'emprunt	2 402,62
VAP-12-02	Remboursement règlement d'emprunt	<u>6 491,78</u>
	Total :	<u>113 674,47 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-01-14-12441

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13645	Centre d'extincteur SL (recharge)	774,11
13653	Martin & Levesque inc. (vêtements)	2 018,45

Le 15 janvier 2014

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
13654	Jean-Pierre Bergeron (essais annuels)	3 475,00
13659	Garage Drapeau inc. (réparation, pose pneus)	1 492,00
13660	Ameublement Brandsource Poulin(laveuse)	1 011,77
13661	Les Pneus PR ltée (installation pneus)	36,18
13664	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	188,29
13665	Transport Martineau & Fils (réparation)	71,86
13666	Atelier Genytech (réparation)	63,48
13667	Goodyear Canada inc.(pneus)	416,94
13670	Bruno Gosselin (réparation remorque)	267,00
13671	Acklands Grainger inc. (botte)	230,11
13672	CMP Mayer inc. (gants)	881,29
13681	Protection Incendie CFS ltée (test APRIA)	3 832,60
13692	Centre d'extincteur SL (recharge)	948,87
13693	Gilbert Labrie (réparation)	64,85
13698	Ville de Princeville (frais de cour)	1 029,05
13702	Réseau des Appalaches (location site Vianney)	3 660,34
13703	Imprimerie Fillion enr. (carte affaire, lettrage)	517,38
13704	Acc. d'Auto Illimités (divers)	310,04
13705	Aréo-Feu (casques, réparation, divers)	5 241,19
13708	Coop IGA (bonbons, détergent)	241,58
13713	Remorques Desjardins (piles, batteries)	2 005,75
13714	Groupe CLR (système de comm.)	896,81
13715	Garage M.J. Caron & Ass. (essence)	66,20
13716	Coop des Appalaches (divers)	13,77
13717	CAUCA (contrat de service)	57,49
13735	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	<u>880,44</u>
	Total :	<u>30 692,84 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
532641-532714	Paies nov. 2013	<u>13 770,19 \$</u>
	Total :	<u>13 770,19 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-11-06 Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	91,20
PWW-11-07 Bell Mobilité- cellulaire	96,36
PWW-11-08 SONIC	1 597,04
PWW-12-01 Bell Mobilité - Pagette	543,17

Le 15 janvier 2014

Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-12-02	ESSO	536,95
PWW-12-03	SHELL	828,84
PWW-12-04	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,58
PWW-12-05	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,58
PWW-12-06	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,58
PWW-12-07	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,15
PWW-12-08	Bell Mobilité- cellulaire	96,36
PWW-12-09	ESSO	107,60
PWW-12-10	SONIC	<u>822,29</u>
	Total :	<u>5 061,70 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance :

En date du 25 novembre 2013, la Ville de Princeville nous fait parvenir une copie de la résolution qui a été adressée la Commission municipale concernant la révision de la reconnaissance pour exemption de taxes du Centre aquatique régionale de L'Érable.

En date du 16 décembre 2013, la MRC de la Rivière-du-Nord demande un appui dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec concernant les modifications de l'entente de partenariat fiscal et financier.

En date du 18 décembre 2013, une invitation de M. Alain Lemaire, président d'honneur de l'activité-bénéfice du Réseau de prévention suicide des Bois-Francs inc., à assister au cocktail dînatoire qui se déroulera à la Place 4213, le 4 février prochain, de 17 h 30 à 20 h.

En date du 23 décembre 2013, une correspondance de MDDEFP, signée par M. Yves-François Blanchet, nous informant que la performance des municipalités de la MRC en matière de gestion des matières résiduelles leur a valu en 2013 des subventions

Le 15 janvier 2014

totalisant 223 851,66 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

En date du 6 janvier 2014, une proposition de partenariat de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs-Érable pour sa 31^e édition du Panthéon de la Performance qui aura lieu le vendredi 9 mai prochain, au Colisée Desjardins, dans la catégorie Prix "Pierre-Roux" (Fierté régionale), pour un montant de 850 \$. Suite aux échanges entre les conseillers, la résolution suivante est adoptée :

Panthéon de la performance 2014 Prix « Pierre Roux » Panthéon de la performance un montant de 850 \$.

Participation

ADOPTÉ

financière

A.R.-01-14-12442

Varia :

ATTENDU QUE le contrat avec la firme d'évaluation Evimbec est échu depuis le

Mandat de

31 décembre 2013 ;

gérance

du service

ATTENDU QUE l'option d'embaucher un évaluateur agréé à temps partiel à la

d'évaluation

MRC de L'Érable n'a pas été concluante et que la MRC doit envisager une autre

A.R.-01-14-12443

alternative ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC confie à Evimbec la gérance du Service d'évaluation et autorise la firme à agir à titre d'évaluateur signataire des rôles produits par la MRC entre la période du 1^{er} janvier 2014 au 9 avril 2014, le tout selon les modalités financières soumises par Evimbec.

ADOPTÉ

Autorisation

ATTENDU QUE le contrat avec la firme d'évaluation Evimbec est échu depuis le

à procéder à

31 décembre 2013 ;

un appel

Le 15 janvier 2014

d'offres pour l'embauche d'une firme d'évaluation

ATTENDU QUE l'option d'embaucher un évaluateur agréé à temps partiel à la MRC de L'Érable n'a pas été concluante et que la MRC doit envisager une autre alternative ;

A.R.-01-14-12444

ATTENDU QU'un processus d'appel d'offres doit être lancé pour octroyer le mandat à une firme spécialisée dans ce domaine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour les services professionnels d'un évaluateur agréé pour une période de cinq ans;

Il est par conséquent résolu que le directeur général, le directeur général adjoint et le responsable du service d'évaluation forment le comité de sélection en vue de procéder à l'analyse des soumissions.

ADOPTÉ

Période de question

M. Jacques Boisvert, de Saint-Pierre-Baptiste, demande à quel montant s'élève la facture reçue de la municipalité de Saint-Rosaire. M. le directeur général affirme que la MRC a effectivement reçu une nouvelle facture de la municipalité et que le montant s'élève à environ 39 000 \$.

Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-01-14-12445

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier